



*Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC UVED « Éducation à l'Environnement et au Développement durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.*

## *Éducation au développement durable : ce que disent les programmes scolaires en République Démocratique du Congo*

**Lynda Kaninda**

*Assistante d'enseignement, Université de Lubumbashi (RDC)*

La République démocratique du Congo est l'un des pays les plus étendus d'Afrique, 2 345 000 kilomètres carrés, peuplé de plus de 75 millions de Congolais, 4 langues nationales, le français est la langue d'enseignement. En parlant d'enseignement, le système éducatif est subdivisé en 3 secteurs principaux, chacun sous la responsabilité d'un ministère. L'enseignement primaire, secondaire et professionnel, le PSP, l'enseignement supérieur et universitaire, la recherche scientifique, il y a également un quatrième secteur, l'éducation non formelle qui lui est sous la responsabilité de plusieurs ministères, en l'occurrence, celui de la jeunesse et des sports et celui des affaires sociales.

**La question est de savoir, mieux, de comprendre ce que disent les programmes scolaires en République démocratique du Congo en matière d'éducation au développement durable.**

Une chose est sûre, la RDC parle de développement durable et d'éducation au développement durable. Au niveau national, plus de 9 textes régissent les dispositions légales liées aux questions environnementales, sociales, sociétales sans compter toutes les conventions internationales ainsi que les accords multilatéraux en matière d'environnement que la RDC a

ratifiés. Je peux citer en exemple la déclaration de Kinshasa qui a été signée lors du quatorzième sommet de la francophonie en 2014. En la ratifiant, la RDC a réaffirmé la nécessité de veiller à ce que la mondialisation soit au bénéfice de tous et de promouvoir une gouvernance environnementale au service de la qualité de la vie. En même temps, elle a déclaré que des efforts seront faits pour développer des politiques et des programmes d'éducation, de formation et de recherche visant l'intégration sociale, l'exercice à la nouvelle citoyenneté et l'insertion effective des jeunes dans l'économie. Le gouvernement congolais a également promis d'encourager les initiatives visant à renforcer l'éducation en vue d'un développement durable. La RDC a ratifié la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion des diversités culturelles, elle s'est, de ce fait, engagée à poursuivre le développement des politiques et des industries culturelles ainsi qu'à intégrer la culture dans les politiques de développement en vue de créer des conditions propices au développement durable. Au niveau national, la constitution congolaise stipule clairement que toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral, elle a le devoir de le défendre, l'état veille à la protection de l'environnement et à l'éducation des populations. Au niveau de l'éducatif, la nouvelle loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 préconise l'initiation des élèves et des étudiants au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques. L'innovation de cette loi par rapport aux précédentes est qu'elle a très clairement inspiré la création d'un ministère entièrement dédié aux questions d'environnement et de développement durable. Ce ministère ainsi que les divisions provinciales qui en dépendent est directement responsable de la lutte contre les pollutions de toute nature et de la lutte contre la désertification, de la protection et de la régénération des sols, des forêts et des espaces boisés, de l'exploitation rationnelle des ressources forestières ainsi que de la défense des espèces animales et végétales et des milieux naturels.

**Au vu de ces objectifs, une question s'impose, la RDC s'engage-t-elle déjà dans la mise en place au niveau national d'une éducation au développement durable ou se consacre-t-elle encore à une éducation du développement durable qui s'apparente à de l'éducation à l'environnement ?**

Il ne serait pas prudent de donner une réponse toute faite, toutefois la réflexion est menée en RDC comme dans beaucoup de pays aujourd'hui pour savoir s'il est pertinent de regrouper toutes ces formes d'éducation relatives à l'environnement, à la nouvelle citoyenneté, au respect des minorités, à la diversité linguistique et culturelle dans ce qu'on appelle aujourd'hui Éducation au développement durable. Il y a des éléments qui nous font dire que la RDC s'essaye à l'éducation au développement durable, elle évoque très clairement dans sa loi-cadre et dans sa constitution le principe de durabilité et de l'éducation des populations en recourant, entre autres, aux langues nationales même dans l'enseignement formel. Elle pose des questions d'éducation qui font impliquer les compétences de plusieurs ministères, elle initie au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques. Cependant, il manque des mesures d'applicabilité de la loi-cadre et des directives précises de ce qui doit

être enseigné en classe. Pour renchérir sur ces mesures d'applicabilité, nous savons que ces dernières sont inspirées par des courants de pensée. Pour l'instant la République démocratique du Congo s'aligne davantage sur une vision environnementaliste, à la fois dans une approche préservationniste qui sous-entend quand même la protection d'une nature sauvage et inviolée et aussi dans une approche conservacionniste qui privilégie la rationalité et la gestion des ressources naturelles. Un autre élément qui pêche un peu, c'est que le développement durable est encore considéré comme relevant de l'apanage des sciences de la vie, surtout au niveau du primaire. L'enseignant peut parler de développement durable quand il parle du cycle de l'eau, c'est logique, la planète se réchauffe, les saisons sèches sont plus longues et les saisons des pluies davantage dévastatrices. Mais un enseignant de mathématiques, un enseignant de technologie ou de dessin industriel, comment fait-il pour éduquer au développement durable ? L'éducation au développement durable est une question de compétences finalement qui s'enrichit très clairement d'une orientation transdisciplinaire et interdisciplinaire.

Enfin la RDC, malgré sa diversité culturelle, artistique, anthropologique intègre très peu les savoirs locaux dans la construction des savoirs savants. À la lumière de tout cela, fini l'éducation du développement durable, c'est-à-dire rester au niveau des connaissances ? Non pas encore, mais la RDC est en process pour faire une éducation au développement durable, ce qui renvoie à se consacrer, à faire émerger des nouvelles compétences. Aujourd'hui, plusieurs chercheurs congolais ou pas questionnent les savoirs, les vérités scientifiques, ils les étudient, les passent au crible des connaissances locales, ils expérimentent de nouvelles formes de pédagogie, intègrent des solutions d'autres disciplines et même des solutions issues du secteur non formel, ils repensent le métier de formateurs, d'enseignants et finalement arrivent à innover en renforçant les compétences, les savoirs-faire, travaillant sur l'être, le citoyen en se nourrissant de valeurs.